

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POST HINC ERAS LUX

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une place
sur le territoire de la commune de
Vernier

du 20 Juin 1988

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la commune de Vernier du
29 avril 1988;

vu le préavis de la commission cantonale de
nomenclature;

vu le règlement sur la désignation des artères
et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

A R R E T E

N. 60356 il est donné le nom de

Place du Lignon à la place située entre les églises et le centre
commercial, à l'avenue du Lignon.

Cette dénomination entre en vigueur le 1er septembre 1988.

Communiqué à :

Intérieur	3 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	3 ex.
Bur. habit.	1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat: